

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG
PROCES-VERBAL**

**de la réunion du CONSEIL DE COMMUNAUTE du 11 avril 2008
au siège de la Communauté de Communes de la Vallée de Kayzersberg**

La réunion présidée par M. BLEU, Président, est ouverte à 17h00.

Secrétaire de séance : Mme Christine SCHRAMM, Directrice Générale.

Étaient présents, MM. les délégués titulaires et délégués suppléants suivants :

AMMERSCHWIHR	FRITSCH Jean-Marie, Délégué	présent
	GRONDAHL François, Délégué	présent
FRELAND	BARLIER J-Louis, Délégué	présent
	THOMANN Martine, Déléguée	présente
KATZENTHAL	TISSERAND Nicole, Déléguée	présente
	GRANDJEAN Jean-Jacques, Délégué	présent
KAYSERSBERG	STOLL Henri, Délégué	présent
	GRASS Françoise, Déléguée	présente
	RAUCH Jean-Jacques, Délégué	présent
	BOOTZ Guy, Délégué	présent
KIENTZHEIM	FRITSCH Joseph, Délégué	présent
	MAUERER Jean-François, Délégué	excusé
	LEIBER-FALLER Théo, Délégué Suppléant	présent
LABAROCHE	ANDRES Bernard, Délégué	présent
	WAWRETSCHKA Henri, Délégué	présent
LAPOUTROIE	MULLER Jean-Marie, Délégué	présent
	PERRIN Patrice, Délégué	présent
LE BONHOMME	BLEU Roger, Délégué	présent
	BOTTINELLI Jean-François, Délégué	présent
ORBAY	JACQUEY Guy, Délégué	présent
	BALTHAZARD Antoine, Délégué	présent
	DUPONT Rose-Blanche, Déléguée	présente
	OLRY Chantal, Déléguée	présente
SIGOLSHEIM	SPEITEL Thierry, Délégué	présent
	FRITSCH Michel, Délégué	présent

Étaient présents :

M. Dominique MEYER, Délégué suppléant d'Ammerschwihr
M. Bernard GAU, Délégué suppléant de Fréland
Mme Yvette KLEE, Déléguée suppléante de Katzenthal
M. Jean-Marc GOERG, Délégué suppléant de Kaysersberg
M. Robert CLAUDEPIERRE, Délégué suppléant du Bonhomme
Mme Joëlle BOHRHAUER, Déléguée suppléante de Lapoutroie
M. Rémi MAIRE, Délégué suppléant d'Orbey
Mme Agnès GSCHAEDLER, Déléguée suppléante de Sigolsheim
Mme Christine SCHRAMM, Directrice Générale – Communauté de Communes
Mme Valérie BRONNER, Agent de Développement – Communauté de Communes
M. Eric LEMPREREUR, Agent de Développement – Communauté de Communes
M. Thomas MARION, Responsable Assainissement – Communauté de Communes
M. Frédéric SCHMITT, Secrétaire Général – Mairie de Kaysersberg

Excusés :

M. Charles BRUN, Délégué Suppléant de Labaroche

PUBLICITE

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le code général des Collectivités Territoriales :

- Convocation des membres titulaires et suppléants le 04 avril 2008
- Publication par voie de presse : Journaux DNA et L'ALSACE.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Installation du Conseil de Communauté

- 1.1 Élection du Président
- 1.2 Fixation du nombre de Vice-Présidents
- 1.3 Élection des Vice-Présidents

2. Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

3. Désignation des Délégués membres des différents syndicats auxquels adhère la CCVK

- 3.1 Agence Départementale de la Maîtrise des Déchets (ADMD)
- 3.2 Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Lac Blanc (SMALB)
- 3.3 Syndicat Mixte Recyclage Agricole (SMMRA)
- 3.4 Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs (SITEUCE)
- 3.5 Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets de Colmar et Environs (SITDCE)
- 3.6 Syndicat Mixte Montagne Vignoble et Ried (SMMVR)

4. Désignation des Délégués membres des Commissions de Délégation de Service Public (DSP)

- 4.1 DSP Golf
- 4.2 DSP Petite Enfance

5. Désignation des membres pour les autres organismes travaillant avec la CCVK

- 5.1 Association « Les Enfants de la Vallée »
- 5.2 Office de Tourisme Intercommunal (OTI)
- 5.3 Mission Locale

6. Délégations au Président

7. Fixation des indemnités de fonctions pour le Président et les Vice-Présidents

8. Informations et divers

8.1 Trombinoscope 2008 – Prise de vue des nouveaux Délégués

8.2 Fiches de renseignements des Délégués 2008/2015

8.3 Autorisation pour envois de documents par biais électronique

8.4 Calendrier 2008 des Conseils de Communauté et des réunions de Bureau

Monsieur BLEU ouvre la séance à 17h00 en souhaitant la bienvenue à tous.
Il poursuit avec l'ordre du jour.

1. Installation du Conseil de Communauté

La Communauté de Communes est administrée par un organe délibérant, dénommé « Conseil de Communauté » composé de délégués des communes membres, selon la répartition suivante :

- **2 titulaires** et **1 suppléant** pour toutes les communes sauf Orbey et Kaysersberg qui disposent de **4 délégués** et d'**1 suppléant**.

Chaque délégué suppléant disposera d'une voix délibérative en cas d'empêchement du délégué titulaire qu'il supplée.

Les délégués ont été élus par chaque Conseil Municipal des communes membres.

Les agents employés par la Communauté de Communes ne peuvent être désignés comme délégués.

Rôle du Bureau

Le Bureau peut être appelé à prendre des décisions sur les affaires qui lui ont été déléguées par l'organe délibérant.

Cependant, dans le cas de la CCVK, le Bureau sera composé du Président, des 23 Délégués titulaires et des 10 suppléants (comme pour le Conseil) mais n'aura aucun pouvoir décisionnaire sur quelque affaire que ce soit.

M. BLEU fait l'appel des Délégués titulaires et suppléants afin de les installer dans leurs fonctions au sein du Conseil de Communauté.

Sont installés en qualité de membres du Conseil de Communauté :

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRE			DELEGUES SUPPLEANT		
	GENRE	PRENOM	NOM	GENRE	PRENOM	NOM
AMMERSCHWIHR	Monsieur	Jean-Marie	FRITSCH	Monsieur	Dominique	MEYER
	Monsieur	François	GRONDAHL			
FRELAND	Monsieur	Jean-Louis	BARLIER	Monsieur	Bernard	GAU
	Madame	Martine	THOMANN			
KATZENTHAL	Madame	Nicole	TISSERAND	Madame	Yvette	KLEE
	Monsieur	Jean-Jacques	GRANDJEAN			
KAYSERSBERG	Monsieur	Henri	STOLL	Monsieur	Jean-Marc	GOERG
	Madame	Françoise	GRASS			
	Monsieur	Jean-Jacques	RAUCH			
	Monsieur	Guy	BOOTZ			
KIENTZHEIM	Monsieur	Joseph	FRITSCH	Monsieur	Théo	LEIBER-FALLER
	Monsieur	Jean-François	MAUERER			
LE BONHOMME	Monsieur	Roger	BLEU	Monsieur	Robert	CLAUDEPIERRE

	Monsieur	Jean-François	BOTTINELLI			
LABAROCHÉ	Monsieur	Bernard	ANDRES	Monsieur	Charles	BRUN
	Monsieur	Henri	WAWRETSCHKA			
LAPOUTROIE	Monsieur	Jean-Marie	MULLER	Madame	Joëlle	BOHRHAUER
	Monsieur	Patrice	PERRIN			
ORBÉY	Monsieur	Guy	JACQUEY	Monsieur	Rémy	MAIRE
	Monsieur	Antoine	BALTHAZARD			
	Madame	Rose-Blanche	DUPONT			
	Madame	Chantal	OLRY			
SIGOLSHEIM	Monsieur	Thierry	SPEITEL	Madame	Agnès	GSCHAEDLER
	Monsieur	Michel	FRITSCH			

M. BLEU remercie vivement les membres du Conseil de Communauté du mandat précédent pour tout le travail effectué. Il rappelle quelques grandes échéances, notamment le passage en TPU puis il énumère les grands projets d'investissements réalisés.

Enfin, il souligne la solidarité nécessaire à une gestion intercommunale en précisant qu'elle a toujours prévalu dans toutes les décisions.

Il cède ensuite la parole à M. Antoine BALTHAZARD qui, en sa qualité de doyen de l'assemblée, prend la présidence de la séance afin de procéder à l'élection du Président.

M. Théo LEIBER-FALLER et Mme SCHRAMM sont désignés pour effectuer le dépouillement des votes.

1.1 Élection du Président

Monsieur BALTHAZARD indique que M. BLEU se porte candidat au poste de Président.

Il demande si d'autres personnes souhaitent porter leur candidature. Aucun autre Délégué ne le souhaite.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Le dépouillement des votes donne le résultat suivant :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **24**

A déduire bulletin blanc : **2**

Nombre de suffrages exprimés : **22 (majorité absolue : 12)**

Majorité absolue à M. BLEU avec 22 voix.

Monsieur BLEU ayant obtenu la majorité absolue, M. BALTHAZARD le proclame Président et l'installe immédiatement dans ses fonctions.

Après l'avoir félicité, il laisse la parole au Président pour la suite des votes.

1.2 Fixation du nombre de Vice-Présidents

Conformément au CGCT, le nombre de Vice-Présidents ne peut excéder 30% de l'effectif des membres du Conseil de Communauté, soit 7 pour la CCVK. M. BLEU propose donc de maintenir le nombre de 6 Vice-Présidents.

**Le Conseil de Communauté décide de maintenir à 6 le nombre de Vice-Présidents.
Décision adoptée par 14 voix POUR, 8 CONTRE, et 2 ABSTENTIONS**

1.3 Élection des Vice-Présidents

Le Président annonce aux Délégués qu'il souhaite procéder à un scrutin plurinominal majoritaire et présente la liste des candidats pour les postes de Vice-Présidents. Il propose :

- M. Henri STOLL pour le poste de 1^{er} Vice-Président en charge de la Commission Environnement-Urbanisme et Agriculture ;

Puis dans l'ordre alphabétique :

- M. Antoine BALHAZARD en charge de la Commission Assainissement et Travaux,
- M. Jean-Marie FRITSCH en charge de la Commission Animation & Solidarité,
- M. Jean-Marie MULLER en charge de la Commission Aménagement Mobilité et Tourisme,
- M. Thierry SPEITEL en charge de la Commission Économie,
- M. Henri WAWRETSCHKA en charge de la Commission Déchets.

Il précise que cette liste n'est pas figée et souligne le fait que les Délégués disposent d'une totale liberté pour rayer des noms et en rajouter d'autres, dans la limite des 6 postes.

D'autre part, il informe qu'en cas de désaccord des membres de l'assemblée, il n'imposera pas ce mode de scrutin.

Mme Nicole TISSERAND prend la parole. Elle souhaite un vote poste par poste et indique qu'elle est candidate au poste de V-P en charge de la Commission Animation & Solidarité.

Elle fait part de son étonnement concernant la non application de la parité Homme/Femme au niveau intercommunal et rappelle les textes en vigueur (article L2122-7-2 du CGCT).

Mme SCHRAMM lui répond que l'obligation de parité ne s'applique pas à l'intercommunalité et illustre ses propos par une réponse Ministérielle publiée au JO le 23/10/2007.

Mme THOMMAN soutient l'avis de Mme TISSERAND.

M. Jean-Marie FRITSCH, pressenti pour le poste brigué par Mme TISSERAND, fait part à l'assemblée de ses motivations au poste. M. FRITSCH met l'accent sur ses compétences en cette matière et sa disponibilité due à sa prochaine mise en retraite.

Monsieur PERRIN intervient et ajoute qu'il souhaite également un vote poste par poste afin que toute candidature puisse s'exprimer.

Monsieur BLEU accède à cette demande et annonce que le vote se fera par scrutin uninominal. Il est alors procédé au vote à bulletin secret pour chaque poste.

- Élection du 1^{er} Vice-Président en charge de la Commission Environnement-Urbanisme et Agriculture.
Un seul candidat annoncé : M. Henri STOLL.

Le dépouillement des votes donne le résultat suivant :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **24**

A déduire bulletin blanc : **7**

Nombre de bulletins nuls : **0**

Nombre de suffrages exprimés : **17** (*majorité absolue : 9*)

Majorité absolue à M. STOLL avec 14 voix.

M. Guy JACQUEY : 1 voix

Mme Nicole TISSERAND : 1 voix

M. Jean-Marie FRITSCH : 1 voix

Aux vues des résultats, M. BLEU proclame M. STOLL, 1^{er} Vice-Président et l'installe immédiatement dans ses fonctions.

- Élection du 2^{ème} Vice-Président en charge de la Commission Assainissement et Travaux
Un seul candidat annoncé : M. Antoine BALTHAZARD.

Le dépouillement des votes donne le résultat suivant :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **24**

A déduire bulletin blanc : **3**

Nombre de bulletins nuls : **1**

Nombre de suffrages exprimés : **20** (*majorité absolue : 11*)

Majorité absolue à M. BALTHAZARD avec 18 voix.

Mme Nicole TISSERAND : 1 voix

M. Jean-Marie MULLER : 1 voix

Aux vues des résultats, M. BLEU proclame M. BALTHAZARD, 2^{ème} Vice-Président et l'installe immédiatement dans ses fonctions.

- Élection du 3^{ème} Vice-Président en charge de la Commission Animation & Solidarité
Deux candidats annoncés : M. Jean-Marie FRITSCH et Mme Nicole TISSERAND.

Le dépouillement des votes donne le résultat suivant :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **24**

A déduire bulletin blanc : **0**

Nombre de bulletins nuls : **0**

Nombre de suffrages exprimés : **24** (*majorité absolue : 13*)

Majorité absolue à M. FRITSCH avec 14 voix.

Mme Nicole TISSERAND : 9 voix

Mme Françoise GRASS : 1 voix

Aux vues des résultats, M. BLEU proclame M. FRITSCH, 3^{ème} Vice-Président et l'installe immédiatement dans ses fonctions.

- Élection du 4^{ème} Vice-Président en charge de la Commission Aménagement – Mobilité et Tourisme.
Un seul candidat annoncé : M. Jean-Marie MULLER.

Le dépouillement des votes donne le résultat suivant :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **24**

A déduire bulletin blanc : **1**
Nombre de bulletins nuls : **0**
Nombre de suffrages exprimés : **23** (*majorité absolue : 12*)
Majorité absolue à M. MULLER avec 23 voix.

Aux vues des résultats, M. BLEU proclame M. MULLER, 4^{ème} Vice-Président et l'installe immédiatement dans ses fonctions.

- Élection du 5^{ème} Vice-Président en charge de la Commission Économie
Un seul candidat annoncé : M. Thierry SPEITEL.

Le dépouillement des votes donne le résultat suivant :
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **24**
A déduire bulletin blanc : **6**
Nombre de bulletins nuls : **0**
Nombre de suffrages exprimés : **18** (*majorité absolue : 10*)
Majorité absolue à M. SPEITEL avec 11 voix.

Mme Martine THOMANN : 6 voix
M. Jean-Marie FRITSCH : 1 voix

Aux vues des résultats, M. BLEU proclame M. SPEITEL, 5^{ème} Vice-Président et l'installe immédiatement dans ses fonctions.

- Élection du 6^{ème} Vice-Président en charge de la Commission Déchets
Un seul candidat annoncé : M. Henri WAWRETSCHKA.

Le dépouillement des votes donne le résultat suivant :
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **24**
A déduire bulletin blanc : **2**
Nombre de bulletins nuls : **0**
Nombre de suffrages exprimés : **22** (*majorité absolue : 12*)
Majorité absolue à M. WAWRETSCHKA avec 18 voix.

M. Guy JACQUEY : 3 voix
M. Jean-Marie MULLER : 1 voix

Aux vues des résultats, M. BLEU proclame M. WAWRETSCHKA, 6^{ème} Vice-Président et l'installe immédiatement dans ses fonctions.

2. Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

En application de l'article 22 du Code des Marchés Publics, la Commission d'Appel d'Offres est un organe collégial composé d'élus ayant voix délibérative et éventuellement de représentants de l'État ayant voix consultative. Elle seule est habilitée à ouvrir l'enveloppe contenant l'offre, à examiner les offres et à choisir l'attributaire des marchés.

Elle statue sur tous les appels d'offres lancés par la collectivité.

La commission est également compétente pour attribuer les marchés négociés et pour choisir la procédure à suivre après un appel d'offres infructueux.

Il est rappelé que la Commission d'Appel d'Offres doit être composée au maximum du Président de la Communauté de Communes et de cinq élus titulaires et cinq suppléants
En cas d'empêchement d'un membre titulaire de la Commission, le remplacement se fait par le premier suppléant arrivant directement après le dernier titulaire de ladite liste.

Il est procédé à la désignation, par vote à bulletins secrets, des 5 membres titulaires et des 5 suppléants à la Commission d'Appel d'Offres.

Sont élus à l'unanimité des membres présents, les personnes suivantes, dans l'ordre indiqué :

Membres Titulaires

M. Jean-François BOTTINELLI
M. Antoine BALTHAZARD
M. Bernard ANDRES
M. Jean-Jacques RAUCH
M. François GRONDAHL

Membres Suppléants

Mme Françoise GRASS
M. Jean-Marie MULLER
M. Guy JACQUEY
M. Jean-Jacques GRANDJEAN
M. Joseph FRITSCH

3. Désignation des Délégués membres des différents syndicats auxquels adhère la CCVK

Il est proposé de désigner les délégués pour représenter la CCVK au sein des syndicats cités ci-dessous :

3.1 Agence Départementale de la Maîtrise des Déchets (ADMD)

Sont élus à l'unanimité des membres présents, les personnes suivantes :

Membre Titulaire

M. Henri WAWRETSCHKA

Membre Suppléant

M. Guy BOOTZ

3.2 Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Lac Blanc (SMALB)

Sont élus à l'unanimité des membres présents, les personnes suivantes :

Membres Titulaires

M. Roger BLEU
M. Patrice PERRIN
M. Antoine BALTHAZARD
M. François GRONDAHL

3.3 Syndicat Mixte Recyclage Agricole (SMRA)

Est élu à l'unanimité des membres présents, la personne suivante :

Membre Titulaire

Mme Rose-Blanche DUPONT

3.4 Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs (SITEUCE)

Sont élus à l'unanimité des membres présents, les personnes suivantes :

Membres Titulaires

M. Antoine BALTHAZARD

M. Joseph FRITSCH

M. Michel FRITSCH

3.5 Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets de Colmar et Environs (SITDCE)

Sont élus à l'unanimité des membres présents, les personnes suivantes :

Membre Titulaire

M. Henri WAWRETSCHKA

Membre Suppléant

M. Guy BOOTZ

3.6 Syndicat Mixte Montagne Vignoble et Ried (SMMVR)

Les Délégués cités ci-dessous ont été désignés pour représenter la CCVK au SMMR :

	Titre	Prénom	Nom	Fonction
AMMERSCHWIHR	Monsieur	Jean-Marie	FRITSCH	Maire
	Monsieur	François	GRÖNDAHL	Conseiller
FRELAND	Monsieur	Aurélien	ANCEL	Conseiller
	Madame	Christian	COUTY	Conseiller
KATZENTHAL	Monsieur	Jean-Jacques	GRANDJEAN	1er Adjoint
	Monsieur	Joseph	WITTMANN	Conseiller
KAYSERSBERG	Monsieur	Henri	STOLL	Maire
	Monsieur	Jean-Marc	GOERG	Conseiller
KIENZHEIM	Monsieur	Patrick	PETER	Conseiller
	Monsieur	Patrick	SCHIFFMANN	Conseiller
LABAROCHE	Monsieur	Bernard	ANDRES	Maire
	Monsieur	Charles	BRUN	1er Adjoint

LAPOUTROIE	Monsieur	Jean-Marie	MULLER	Maire
	Monsieur	Claude	PIERREVELCIN	Conseiller
LE BONHOMME	Madame	Catherine	FLORANCE	Adjointe
	Madame	Corinne	MASSERAN	Conseillère
ORBEY	Monsieur	Guy	JACQUEY	Maire
	Madame	Fabienne	PRUD'HOMME	Conseillère
SIGOLSHEIM	Monsieur	Thierry	SPEITEL	Maire
	Monsieur	Bernard	FELDMANN	Adjoint

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents, la liste des Délégués ci-dessus pour représenter la CCVK au SMMVR.

4. Désignation des Délégués membres des Commissions de Délégation de Service Public (DSP)

Il est proposé de procéder au renouvellement des commissions chargées du suivi des services et équipements communautaires en gestion déléguée.

4.1 DSP Golf

Sont désignés à l'unanimité des membres présents :

Membres Titulaires

M. Thierry SPEITEL

Mme Françoise GRASS

4.2 DSP Petite Enfance

Sont désignés à l'unanimité des membres présents :

Membres Titulaires

Mme Martine THOMANN

Mme Nicole TISSERAND

5. Désignation des membres pour les autres organismes travaillant avec la CCVK

5.1 Association « Les Enfants de la Vallée »

Sont désignés à l'unanimité des membres présents :

Membres Titulaires

Mme Chantal OLRV

M. Jean-Jacques RAUCH

5.2 Office de Tourisme Intercommunal (OTI)

Est désigné, à l'unanimité des membres présents :

Membre Titulaire

M. Jean-Marie MULLER

5.3 Mission Locale

Est désigné, à l'unanimité des membres présents :

Membre Titulaire

Mme Françoise GRASS

6. Délégations au Président

Le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant sauf en matière :

- budgétaire (vote du budget, approbation du compte administratif, institution et fixation des taux, tarifs et redevances...);
- statutaire (modification des conditions de fonctionnement, durée de l'EPCI...)
- d'adhésion de l'EPCI à un établissement public ;
- de délégation de gestion d'un service public ;
- de dispositions portant orientation en matière d'aménagement intercommunal, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

C'est pourquoi, afin de permettre une gestion plus souple de l'administration générale de la Communauté de Communes, il est proposé au Conseil, conformément aux articles L.2122-22 et 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'étendre les délégations du Président.

Le Président doit obligatoirement rendre compte des travaux et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant lors de chaque réunion de Conseil.

Ainsi, il est proposé de donner délégation au Président pour :

- **Les ouvertures de crédit de trésorerie**

Ces ouvertures de crédit sont d'une durée maximale de 12 mois et d'un montant maximum de 2 millions d'euros (2 000 000€).

- **La gestion des emprunts**

Le Président peut décider de toutes opérations financières utiles à la gestion des emprunts.

Le Président peut procéder à la réalisation des emprunts inscrits au budget destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer, à cet effet, les actes nécessaires.

- **Les opérations de placement**

L. 1618-2 et en ce qui concerne les régies sans personnalité morale dans les conditions du a) de l'article 2221-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sous réserve des dispositions du c) de ce même article et passer à cet effet les actes nécessaires.

La décision prise dans le cadre de la délégation comporte notamment :

- l'origine des fonds,
- le montant à placer,
- la nature du produit souscrit,
- la durée ou l'échéance maximale du placement.

Le Président peut conclure tout avenant destiné à modifier les mentions ci-dessus et peut procéder au renouvellement ou à la réalisation du placement.

- **Les marchés et avenants**

Il est proposé d'octroyer au Président l'autorisation pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur aux seuils des procédures européennes fixés pour leur passation ainsi que toute décision concernant leurs qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

- **La signature de conventions de stage**

Il est proposé d'autoriser le Président à signer les conventions de stages.

- **La signature des conventions de mise à disposition de locaux**

Il est proposé d'autoriser le Président à signer les conventions de mise à disposition de locaux appartenant à la Communauté de Communes en faveur de divers organismes (associations, EMVK ...) lorsque cette mise à disposition n'entraîne pas une participation supérieure à 1000 €.

- **L'acceptation de dons ou de legs**

Il est proposé d'autoriser le Président à accepter les dons et les legs qui ne sont pas grevés ni de conditions, ni de charges.

- **Les créations de régies d'avances et de recettes**

Il est proposé d'autoriser le Président à créer des régies d'avances ou de recettes nécessaires au fonctionnement des différents services

- **Les actions en justice au nom de la CCVK**

Il est proposé d'autoriser le Président à intenter toute action en justice au nom de la Communauté de Communes ou la défendre dans toutes les actions intentées contre elle pour tous les contentieux et ce, devant toute juridiction de l'ordre administrative, judiciaire ou devant toute juridiction spécialisée.

Il est proposé d'autoriser le Président à fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

Le Conseil de Communauté autorise, à l'unanimité des membres présents, les délégations au Président en matière de :

- ouvertures de crédit de trésorerie
 - gestion des emprunts
 - opérations de placement
 - signature de conventions de stage
 - marchés et avenants
 - signature de conventions de stage
 - signature des conventions de mise à disposition de locaux
 - acceptation de dons ou de legs
 - actions en justice au nom de la CCVK
 - créations de régies d'avances et de recettes
- telles que détaillées ci-dessus.

DIT QUE le Président doit rendre compte des travaux et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant lors de chaque réunion de Conseil.

7. Fixation des indemnités de fonctions

Le Président ainsi que les Vice-présidents ayant reçu délégations de fonctions ont droit à des indemnités. Il est donc proposé au Conseil de :

- fixer le pourcentage à 48.75 % pour le Président et 20.63% pour les V-P.
- décider si le versement se fera de manière rétroactive à la date du 11/04/2008.

Le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité des membres présents :

- **d'octroyer** une indemnité de fonction brute mensuelle au taux maximal, à savoir :
 - 48,75% de l'IB 1015 pour le Président (soit 1 823,86 € d'indemnité mensuelle brute)
 - 20,63% de l'IB 1015 pour les Vice-Présidents (soit 771,82 € d'indemnité mensuelle brute)
- **de verser** de manière rétroactive à la date du 11/04/2008, la première indemnité.

8. Informations et divers

8.1 Trombinoscope 2008 – Prise de vue des nouveaux Délégués

Un trombinoscope présentant le personnel de la CCVK a été envoyé avec l'invitation au Conseil. Suite à la prise de vue de la nouvelle équipe de Délégués, un trombinoscope sera édité.

8.2 Fiches de renseignements

Les fiches de renseignements sont à compléter et à retourner à la CCVK.

8.3 Autorisation pour envois de documents par biais électronique

Dans le cadre des orientations de la charte de développement de la Vallée de Kaysersberg, la Communauté de Communes s'attache à diminuer l'impact sur l'environnement de ses services.

L'envoi de documents (invitations, comptes-rendus de réunions, rapports...) par voie électronique permet de diminuer sensiblement notre consommation de papier.

Nous avons donc adressé une demande d'autorisation à tous les Délégués pour nous permettre de leur transmettre les documents par courriel.

8.4 Calendrier 2008 des Conseils de Communauté et des réunions de Bureau

Les prochains Conseils se tiendront :

- **Vendredi 13 juin 2008** à 17h30
Bureau jeudi 5 juin 2008 à 17h30.
- **Vendredi 3 octobre 2008** à 17h30
Bureau jeudi 25 septembre 2008 à 17h30.
- **Vendredi 5 décembre 2008** à 17h 30
Bureau jeudi 27 novembre 2008 à 17h30.

- pour éviter toute confusion d'horaire, il a été décidé que les réunions de Bureau et celles du Conseil se feront à la même heure, soit 17h30 ;
- pour une meilleure organisation, dorénavant la réunion de Bureau se tiendra le jeudi de la semaine précédant celle du Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président invite l'assemblée à s'exprimer.

Mme Chantal OLRY souligne la grande qualité de l'intervention du CPIE dans le cadre de l'action de sensibilisation des écoles à l'environnement.

M. BLEU, quant à lui, annonce qu'il aura à sa charge le dossier de la plate-forme filière Bois-Énergie ainsi que celui des éoliennes au Col du Bonhomme.

Afin de démontrer la légitimité du projet éolien, M. STOLL se dit favorable à la mise en place d'un referendum par le biais d'un encart dans le bulletin communautaire qui permettra de recueillir l'opinion des habitants de la Vallée.

Enfin, M. BLEU répond aux inquiétudes des Élus concernant la circulation importante des poids lourds par le Col du Bonhomme. Il informe l'assemblée que, suite à l'article paru le 1^{er} février dans les DNA, un courrier avait été adressé au Président du Conseil Régional et au Préfet du Haut-Rhin pour les sensibiliser aux mesures à prendre pour rétablir la situation du trafic sur la RD415 au niveau de celui existant avant la fermeture du tunnel.

Lors de la séance du 29 février, le Président avait fait part des réponses encourageantes apportées par les deux parties.

Il a été demandé l'établissement d'arrêtés préfectoraux limitant le trafic du Col à la desserte locale, autrement dit, le passage des camions venant des Vosges ou du Haut-Rhin uniquement.

Dès que la CCVK aura un peu plus de précisions, M. BLEU en informera le Conseil.

Personne ne souhaite intervenir. Le Président invite donc l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

Fin de la séance : 20h00.